

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 3 février 2023

CA 2023 - 01 : Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2022

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 janvier 2023, s'est réuni le vendredi 3 février 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. Alain BELLAMY
M. Francis PECQUENARD	M. Bertrand MASSOT
M. Éric GERARD	Mme Elisabeth FROMONT
M. François BELHOMME	M. Didier GARNIER
Mme Karine DORANGE	Mme Sylvie HONNEUR-BÜCHER
M. Olivier HOUDY	Mme Evelyne DELAPLACE
M. Marc GUERRINI	

Membre(s) excusé(s) :

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représenté par Mme Evelyne DELAPLACE
M. Stéphane LEMOINE

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle et les membres de la CATSIS ; Lieutenant David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; M. Thomas BENOIT

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union départementale ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Adjudant-chef Franck CATRY

Présents de droit : M. Yannis BOUZAR, directeur de cabinet de madame le préfet ;

Excusé(s) : Mme Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Lionel DEMEZET, payeur départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55.

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 9 décembre 2022 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 9 décembre 2022.

Pour : *Unanimité*
Contre : /
Abstention : /

Le président,



Christophe LE DORVEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire,
Compte tenu de la transmission en préfecture,
Et de la publication sur le site internet du SDIS 28

Pour le président et par délégation,



Estelle GERMOND



Direction
Sous-direction Ressources
Groupement Administration, Finances et Archives
Service Assemblées, Administration, Achats

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2022

Ouverture de séance : 10H03
Fin de séance : 11H20

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

1. Point sur l'activité opérationnelle 2022
2. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2022

FINANCES — MARCHES

3. Valorisation des actifs immobilisés 2022 – travaux en régie
4. Ajustement de l'actif – sortie des biens de faible valeur
5. AP/CP
6. Décision modificative n°2
7. Rapport sur les orientations budgétaires 2023 – point d'information sur le PPI Véhicules (en séance)
8. Exécution du budget 2023 avant son adoption – autorisation pour les investissements

RESSOURCES HUMAINES

9. Organigramme de la direction du SDIS 28 – point d'information sur la réorganisation territoriale (en séance)
10. Tableau des effectifs : modifications, créations et suppressions de postes

JURIDIQUE

11. Règlement intérieur du SDIS 28 – mises à jour
12. Utilisation des véhicules de service et autorisation de remisage à domicile

OPERATIONS

13. Convention ARS/SDIS 28 : zones blanches secteurs Janville/Toury et La Ferté Vidame

Le 1^{er} Vice-Président M. Francis PECQUENARD préside la séance.

Président — M. Francis PECQUENARD — Je crois que tout le monde est installé. Nous avons le quorum. Monsieur le Président, Christophe LE DORVEN est absent. Il m'a chargé de le remplacer.

C'est le dernier Conseil d'administration de l'année et le deuxième pour notre Directeur. Nous allons commencer par le point sur l'activité opérationnelle de 2022. Je vais laisser la parole à notre Directeur.

1. Point sur l'activité opérationnelle 2022

Directeur départemental — Colonel Hors classe Sébastien GRAS — Mesdames et messieurs les élus, bonjour.

Ce sera désormais un rituel pour le Conseil d'administration. Nous allons faire un petit temps d'arrêt sur ce qui est le cœur d'activité du SDIS : l'activité opérationnelle. Comme vous pouvez le voir, sur la période de janvier à novembre, nous approchons les 29 000 interventions. Ce qui fait qu'au 1er décembre, le SDIS, comme nous vous avions prévenu lors de la dernière instance, a dépassé le nombre total d'interventions effectuées en 2021. La tendance est, tel que nous l'avions prévue, à l'augmentation globale de l'activité de plus de 10 % au titre de l'année 2022. Nous savons que cette fin d'année va être soutenue puisque, nous l'avons déjà vu sur les derniers jours, les conditions climatiques hivernales sont arrivées assez fortement. Les gelées et le brouillard ont non seulement provoqué des accidents de circulation, mais également plusieurs incendies domestiques avec parfois des relogements. Ceux-ci ont fortement impacté l'activité opérationnelle de ces dernières semaines.

En parallèle, vous le savez tous, nous en reparlons au niveau du contexte sanitaire. L'activité COVID est en train de remonter. Nous allons d'ailleurs avoir des actions complémentaires qui vont être faites sous la coordination de la Préfecture. Tout ceci a un impact sur l'activité opérationnelle assez fort que nous mesurons, mais que nous avions anticipé tel que mentionné le mois dernier.

Concernant les carences ambulancières, nous avons dépassé aujourd'hui le nombre de carences au titre de l'année 2021. Encore une fois, l'activité risque d'être soutenue tout au long du mois de décembre. J'ai tendance à le dire, nous en parlons souvent avec le docteur David POUBEL, notre médecin-chef, que le nombre de carences, qu'il augmente ou pas, c'est un indicateur. Néanmoins, ce qui est important surtout, c'est que nous arrivions à bien les caractériser. À un moment, même si elles augmentent et si elles restent dans le volume global d'activité opérationnelle, ce n'est pas obligatoirement une incohérence. C'est surtout cela que nous tendons à contrôler.

Sur les délais d'interventions, nous restons à peu près sur les mêmes délais, aux alentours des 15 minutes pour l'intégralité des interventions, bien sûr, avec un délai pour le feu qui est un peu plus important. Comme vous l'avez vu la dernière fois, vous le verrez sur les cartes, c'est du fait qu'il est plus difficile aujourd'hui d'armer les engins incendies que les ambulances. Il faut donc aller chercher souvent des personnels un peu plus loin pour assurer cette opération.

La carte n° 1 vous montre notre disponibilité au cours du mois dernier en journée pour l'intégralité des centres de secours. Cette carte mesure la disponibilité en astreinte. Même si les centres de secours apparaissent avec une autre couleur, c'est tout simplement parce que

nous mesurons la capacité de renfort de ces centres de secours. Vous voyez que le maillage territorial que nous avons nous permet de disposer à tous les endroits d'une ressource, soit grâce à des compléments d'équipages à des endroits où c'est orange, soit grâce à des engins aux endroits où c'est vert, directement avec des engins, avec une complexité un peu plus forte sur le sud du département et aux alentours de Chartres. En effet, Chartres étant le bassin de vie, le bassin de travail, les zones situées à proximité sont vidées des personnels. Cette tendance, nous la retrouvons également, mais de manière plus exacerbée sur l'incendie. Le véritable enjeu est sur cette couverture (mission première et régaliennne du SDIS) pour laquelle, sans complément de départ grâce à notre maillage territorial, il est impossible pour une grande majorité des centres de secours d'assurer en première intention le départ de feu, d'où l'explication de l'augmentation des délais.

C'est quelque chose sur laquelle nous sommes plus sensibles sur la période hivernale puisque même si l'activité opérationnelle estivale est un véritable enjeu sur les récoltes, les feux d'habitation tels que nous les voyons aujourd'hui peuvent avoir des conséquences beaucoup plus dramatiques sur le plan humain et pour lesquels nous sommes bien sûr en obligation de garantir une très bonne couverture opérationnelle. Voilà pour l'activité opérationnelle. Nous avons eu quelques interventions marquantes, comme vous avez pu le voir au fil de la presse, tant en action de secours qu'en incendie. Cela montre l'importance d'assurer une bonne qualité du maillage territorial et surtout la disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires en journée pour éviter des situations dramatiques. Je vous remercie.

Président — M. Francis PECQUENARD — Avez-vous des questions sur le point d'activités ? Je pense que le Directeur a été assez précis dans son explication. Il est vrai qu'il est important de rappeler à chaque Conseil d'administration ce qu'il se passe dans le SDIS.

Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2022

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons passer sur l'approbation du procès-verbal du 10 novembre 2022. Je pense que vous l'avez eu et que vous en avez pris connaissance. Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y a pas d'observations. Nous le votons. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de l'avoir approuvé.

Le procès-verbal du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES — MARCHES

2. Valorisation des actifs immobilisés 2022 — travaux en régie

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons passer maintenant au point numéro 3 concernant la valorisation des actifs immobilisés de 2022. Je vais laisser la parole à Mme BOURDET.

Mme Tiphaine BOURDET — Merci. Il s'agit d'un rapport classique que nous vous présentons tous les ans. L'objectif est de valoriser les travaux réalisés en régie par les agents du SDIS dans la section d'investissement. L'intérêt est de pouvoir à terme, récupérer la TVA sur ces travaux, sachant que la TVA est récupérée à N+2. Nous pourrons donc récupérer la TVA sur les travaux de 2022 en 2024.

Les montants pris en compte sont l'achat des fournitures ainsi que le coût de cette mise en œuvre. L'objet de cette délibération est de fixer le montant de cette enveloppe. Nous vous avons proposé un coût moyen horaire des agents. Nous vous proposons chaque année de l'actualiser.

Ces travaux concernent aussi bien des aménagements de locaux, vous avez des exemples, des aménagements de véhicules, la confection de mobilier de bureau. Vous avez l'aménagement d'un atelier réalisé au sein de la direction, d'une maison d'exercice au CSP de Châteaudun et d'une cage de cross-fit pour l'entraînement des sapeurs-pompiers.

Il faut savoir que pour 2022, le montant total est d'environ 43 900 euros.

Président — M. Francis PECQUENARD — Pour ce qui est de la valorisation des actifs de l'immobilier, y'a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci d'avoir approuvé la valorisation des actifs immobiliers.

Le point 3 est approuvé à l'unanimité.

3. Ajustement de l'actif — sortie des biens de faible valeur

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons maintenant passer à l'ajustement de l'actif avec la sortie des biens de faible valeur. C'est toujours avec Tiphaine BOURDET.

Mme Tiphaine BOURDET — Là aussi, c'est une délibération que nous prenons tous les ans. Le but est d'alléger l'inventaire du SDIS en sortant de l'actif les biens de faible valeur amortis. Cela concerne par exemple des tronçonneuses, des téléphones, des gants, des bottes, quand ils ont atteint leur durée d'amortissement. Nous vous proposons de sortir, pour 2022, un montant de 318 000 euros. Cela va concerner des logiciels, des casques, des téléphones...

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci. Y'a-t-il des questions ou observations ? Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour l'ajustement de l'actif.

Le point 4 est approuvé à l'unanimité.

4. AP/CP - mouvements

Président — M. Francis PECQUENARD — Le rapport n° 5 concerne les mouvements d'AP/CP.

Mme Tiphaine BOURDET — Là aussi, c'est classique. À chaque état budgétaire, nous vous proposons d'ajuster les crédits de paiement sur l'avancée des programmes immobiliers. Pour cet ajustement, nous vous proposons un mouvement de - 20 000 euros entre l'opération du CS Thiron-Gardais qui est pour l'instant suspendue et donc un basculement de + 20 000 euros sur l'opération du CI Villemeux.

Président — M. Francis PECQUENARD — Y'a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 5 est approuvé à l'unanimité.

5. Décision modificative n° 2

Président — M. Francis PECQUENARD — La décision modificative n° 2 va nous être présentée par Tiphaine BOURDET.

Mme Tiphaine BOURDET — Merci. La DM2 que nous vous proposons pour cette fin d'année comporte un mouvement de 1 200 euros en section de fonctionnement lié à l'ajustement des intérêts de la dette. Il y a la prise en compte de ce que nous venons de voir avec les travaux en régie qui représentent un basculement de 43 989 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissements. Le principal objet de cette DM est la prise en compte de la subvention exceptionnelle d'investissement que le département a accordé au SDIS de 900 000 euros. Cette subvention va être utilisée pour l'achat de deux CCF et un CCR dès cette fin d'année.

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci Tiphaine. Bien évidemment, nous allons apprécier les 43 989 euros de la section de fonctionnement vers les investissements, mais nous allons surtout mettre un point fort sur les 900 000 euros que le département a bien voulu subventionner pour nous aider sur les investissements de 2023. Y'a-t-il des questions à ce sujet ? Pas de questions ? Vous l'avez déjà un peu abordé la dernière fois. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 6 est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport sur les orientations budgétaires 2023 — point d'information sur le PPI Véhicules

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous abordons maintenant le rapport sur les orientations budgétaires. C'est un rapport qui n'est pas soumis au vote. C'est uniquement pour en prendre acte.

Mme Tiphaine BOURDET — Les OB sont un cas un peu particulier au SDIS puisque lors de la dernière séance, vous avez déjà eu la présentation du rapport sur l'évolution des ressources et des charges qui est obligatoire dans les SDIS avant de voter les contributions. Finalement, toutes les grandes lignes des OB ont déjà été balayées lors de la dernière séance. Pour autant, nous vous les présentons à nouveau aujourd'hui puisque nous sommes quand même soumis à cette obligation de les présenter avant le vote du budget primitif qui aura lieu début février pour le SDIS. Sur le contexte, le Directeur vous l'a présenté. Le SDIS doit faire face non seulement à une augmentation du nombre de ses interventions, mais aussi à une augmentation du temps passé en intervention. Ces deux phénomènes impactent lourdement le budget du SDIS, notamment sur les indemnités versées aux SPV, mais également sur la consommation du carburant qui a augmenté et sur la sollicitation d'un parc engins vieillissants. L'état du parc va vous être présenté tout à l'heure par le Lieutenant-colonel ALEXANDRE puisqu'il a fait l'objet d'un nouveau PPI détaillé.

Sur les indemnités aux SPV, un petit zoom pour vous expliquer déjà les prévisions qui ont déjà dépassé de plus de 15 % le budget prévisionnel de l'année. Cette enveloppe est dépassée non seulement du fait de l'activité, mais également du fait de l'augmentation du taux des indemnité SPV depuis juillet. C'est aussi en lien avec le nouveau règlement d'indemnisation des SPV voté en juin.

Pour 2023, en plus de cette augmentation des indemnités SPV, tout le chapitre 012 concernant les charges de personnel va être impacté. Il faut savoir qu'au SDIS, les charges

de personnel représentent environ 70 % des dépenses de fonctionnement. Nous savons donc que pour l'année prochaine, en plus de l'augmentation classique due au Glissement Vieillesse Technicité et au nouveau règlement, nous allons avoir les 3,5 points d'indice et les 3,5 points du taux d'indemnités des SPV qui vont se reporter sur une année pleine. Ce que nous vous proposons, c'est une augmentation de plus de 1 500 000 d'euros entre le BP 2022 et les OB 2023 : Il faut savoir que les années précédentes, l'augmentation était plutôt de l'ordre de 300 000 ou 400 000 euros.

Pour les charges à caractère général, nous retrouvons un peu la même chose. Il y a évidemment l'augmentation des énergies. Nous allons de nouveau en être impactés en 2023. Il y a également l'augmentation du coût du carburant, non seulement du coût d'achat, mais également du fait du développement et de l'augmentation de l'activité. Pour le chapitre 011 concernant les charges à caractère général, nous vous proposons une augmentation de +500 000 euros entre le BP 2022 et les OB 2023. Là encore, les autres années, nous étions à zéro. Depuis plusieurs années, le SDIS arrivait à contenir ce chapitre 011. Cette année, nous ne pourrons pas nous passer de cette augmentation de 500 000 euros.

Pour compenser toutes ces dépenses, les ressources du SDIS en fonctionnement proviennent essentiellement des contributions des communes, EPCI et du département. Lors du dernier CA, vous avez voté l'augmentation à plus de 6,22 %, ce qui représente une augmentation de 2,1 millions d'euros en recettes. Malgré tout, grâce à cet effort, les dépenses de fonctionnement vont bien être couvertes, mais pas les dépenses d'investissements. Nous vous l'avions présenté la dernière fois. Depuis de nombreuses années, le SDIS s'autofinancait en investissements grâce à un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement. Cette année, il n'y aura plus du tout de réserve possible. En 2022, nous avons pu virer 3 millions d'euros. C'est pour cela que le SDIS a sollicité le département pour une aide exceptionnelle, les 900 000 euros, qui seront utilisés pour le PPI Véhicules. En plus des 200 000 euros que verse le département tous les ans en section d'investissement pour le SDIS. Cela passera à l'assemblée délibérante du CD lundi prochain, c'est une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 100 000 euros et une avance de trésorerie de 1 500 000 euros.

Si nous reprenons la répartition des contributions, nous avons toujours en tête les 52/48. En fait, si nous ne prenons que la section de fonctionnement, les communes et EPCI participent à hauteur de 53 % et le département à hauteur de 47 %. C'est quand nous incluons les 200 000 euros que le département verse chaque année en investissement et que nous les rajoutons qu'on arrive à ces 52/48. Si nous prenons en compte tout ce qui est versé au titre du fonctionnement et de l'investissement par les communes et par le département, nous sommes finalement à un 50/50 puisque tout ce que les communes et les EPCI versent va au fonctionnement. À contrario, le département verse non seulement en fonctionnement, mais aussi en investissement. Du coup, quand nous prenons sa contribution, que nous y ajoutons les 200 000 euros d'investissements (versés depuis plusieurs années) et que nous ajoutons pour l'année prochaine les 2 100 000 euros qui vont être versés, nous arrivons à cet équilibre des 50/50. Nous n'avons évidemment pas compté dans ces 19 millions du département les 1 500 000 euros d'avance de trésorerie puisque c'est bien une avance, ce n'est pas une subvention supplémentaire. Le SDIS s'engage à rembourser cette avance sur 10 ans.

En investissement, le Lieutenant-colonel ALEXANDRE va vous présenter un bilan détaillé réalisé par le SDIS de son parc engins et vous proposer un plan pluriannuel d'investissement. Il y en a d'autres évidemment. Il y a le plan immobilier qui vous a déjà été présenté et qui vous sera de nouveau présenté courant 2023. Ensuite, il y a tout ce qui concerne le matériel de transmission et d'alerte et le matériel biomédical. De toute façon, comme dans vos

collectivités, l'inflation impacte tous les achats, nous vous proposons une augmentation d'un peu moins de 2 millions d'euros entre le BP 2022 et les OB 2023. Il est à noter que là-dedans, il y a environ un million de reports. Ce sont les achats de véhicules qui ont été effectués en 2022, mais nous savons que nous ne serons livrés et donc payés qu'en 2023.

Je laisse la parole au Lieutenant-colonel ALEXANDRE pour vous présenter l'état du parc engins.

Lieutenant-colonel Frédéric ALEXANDRE — Merci. Je démarre avec juste une petite photo rapidement pour rappeler que le parc engins du SDIS 28, c'est environ 530 engins de différents types, 140 véhicules poids lourds, 297 véhicules légers (voiture, ambulances et véhicules tous usages), 24 cellules (éléments que nous chargeons à la demande en fonction du type d'intervention sur des véhicules poids lourds) et 69 remorques. Parmi ces 530 engins, c'est une gestion d'un peu plus de 450 cartes grises. Cette étude du parc a été faite dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 essentiellement. Dans le cadre plus large de la préparation du PPI, le contexte économique est particulièrement incertain en ce moment et en perpétuelle évolution. Nous ne sommes donc pas encore projetés et affinés complètement sur les années 2024, 2025, 2026. C'est en cours. Nous vous le présenterons lors d'une prochaine séance. Ce qui est présenté ce matin, c'est essentiellement le bilan 2022 et les projections 2023. Au-delà de ce contexte financier et économique que nous connaissons, il y a quand même un autre contexte d'évolution, notamment en termes d'activité opérationnelle. Le Colonel GRAS le rappelait tout à l'heure. Nous avons globalement augmenté, entre 2011 et 2021 de plus de 20 %, le nombre d'interventions du SDIS. Ceci a eu pour conséquences directes une augmentation du kilométrage parcouru par nos véhicules lié à l'augmentation du nombre d'interventions ainsi qu'à d'autres facteurs extérieurs tels que la réorganisation de la carte hospitalière. C'est tout un tas d'éléments qui font qu'entre 2009 et 2019, nous avons eu une augmentation des kilomètres parcourus, essentiellement ciblés sur nos ambulances de près de 55 %. Nous avons effectivement pris en compte l'année 2019 puisque 2020 et 2021 ne sont pas forcément révélatrices de quoi que ce soit puisque ce sont deux années qui ont été impactées par la crise COVID. Forcément, l'activité opérationnelle a été impactée pendant cette période ainsi que le kilométrage.

Le troisième point vraiment important, c'est que sur cette même période, nous constatons sur la totalité des typologies d'engins de secours, une augmentation de plus de 23 % sur les dix dernières années. Sur le graphique, vous avez l'essentiel des véhicules qui sont achetés par le SDIS.

Tous ces éléments mis les uns à côté des autres et remis en comparaison, nous arrivons à ce graphique qui vous montre ici en bleu entre 2005 et 2022, la part de l'investissement consacrée aux véhicules. Ce n'est pas tout l'investissement du SDIS, c'est uniquement celle consacrée aux véhicules. Vous avez un graphique rouge qui représente la valeur annuelle de notre parc. C'est le coût moyen de notre parc à l'année. Nous constatons que nous avons un gros décalage entre la proportion de l'investissement dédié aux véhicules par rapport à ce besoin que nous ayons pour assurer le renouvellement à échéance de l'amortissement décidé par le Conseil d'administration. Ce décalage a généré un déficit global d'investissement sur une vingtaine d'années de près de 19 millions d'euros.

Il faut quand même modérer cette constatation. Effectivement, c'est une baisse de la part consacrée aux véhicules, mais qui s'explique aussi parce que de l'autre côté, le SDIS a fait le choix d'investir sur son parc immobilier. Globalement, sur ces années-là, nous pouvons nous réjouir malgré tout au SDIS 28, contrairement à d'autres SDIS, le budget n'a globalement jamais été en diminution. Il a été en augmentation dans un contexte contrôlé par rapport à

l'inflation. Cette part d'investissement en véhicules que nous pouvons constater ici a été faite ailleurs. C'est simplement une histoire de priorité et il faut qu'aujourd'hui, nous retombions sur nos pieds.

Sur 2022, nous avons pu réaliser un certain nombre d'opérations pour 1 800 000 euros. Nous avons les VSAV (ambulances), qui sont quand même l'essentiel de l'activité opérationnelle du SDIS. Nous avons été amenés à faire des contrôles de vérification sur nos échelles aériennes, ce qui va nous permettre de prolonger la durée d'amortissement de nos échelles et ce qui nous amènera à ne pas les renouveler aussi tôt que ce que nous avions pu envisager. À côté de cela, nous avions programmé l'achat de deux CCF et deux CCR qui sont des véhicules, pour les CCF, plus dédiés aux espaces naturels dans un contexte aujourd'hui, qui est particulièrement prégnants sur ce domaine et des CCR, qui sont des camions-citernes ruraux, qui nous servent à la fois à réaliser des opérations en milieu urbain, semi-rural et également rural.

À côté de cela, le Conseil départemental a accepté le versement d'une subvention de 900 000 euros qui va nous permettre d'acheter deux CCF et un CCR pour pouvoir contourner une contrainte que nous avons au niveau technique. En effet, nous travaillons avec des constructeurs nationaux sur le châssis poids lourd. Aujourd'hui, nous avons d'énormes difficultés sur les chaînes de fabrication des véhicules légers et des véhicules poids lourds. Dans le cadre des achats que nous faisons avec l'union des groupements des achats publics, l'UGAP, nous avions une fenêtre de tir en fin d'année. La société Renault avait indiqué à l'UGAP la disponibilité de 200 châssis de véhicules poids lourds pour l'ensemble de ses clients, qu'ils soient SDIS ou non. Il y avait vraiment une fenêtre de tir sur fin d'année 2022 et avec derrière, une incertitude complète sur la reprise de fonctionnement des chaînes de fabrication. Cette DM2 et cette subvention exceptionnelle vont nous permettre d'acheter fin 2022 des véhicules qu'il faut envisager en livraison pour 2024. Cela nous permettra d'avoir une continuité en termes d'approvisionnement du SDIS puisque les commandes réalisées début 2022 vont arriver dans le courant de l'année 2023. Les commandes passées fin d'année 2022 vont arriver courant 2024 et celles de 2023 arriveront probablement en 2025. Nous aurons donc une continuité.

Pour 2023, les efforts conséquents qui ont pu être demandés aux communes et au Conseil départemental sur l'abondement du budget vont nous permettre de programmer d'ores et déjà six ambulances supplémentaires. Nous retrouvons les deux véhicules anticipés sur cette année. Nous allons faire six mises à niveau de CCF. Ce sont des véhicules achetés en 2005. Globalement, les perspectives et les travaux menés aujourd'hui ne nous permettront pas de les renouveler à échéance tel que cela a été prévu pour l'amortissement. Pour un investissement à hauteur de 18 000 euros par véhicule, nous allons pouvoir les augmenter en niveau de sécurité et les amener à un niveau proche de la norme qui est propre à ces véhicules. Cela portera essentiellement sur les aménagements de sécurité. Ceci permettra à nos personnels de travailler plus en sécurité. Nous aurons également la programmation de deux fourgons tonnes secours routier. C'est donc une nouvelle catégorie de véhicule polyvalent au SDIS. Le CCR était l'un des premiers véhicules polyvalents. Le FPTSR sera un nouveau véhicule polyvalent. De plus, un certain nombre d'autres véhicules légers seront concernés sur lesquels nous n'avons pas opéré de renouvellement depuis 5 ou 6 ans au niveau du SDIS.

En parallèle de ce plan d'investissement qui est quand même ambitieux et assez conséquent de 14 véhicules, nous aurons à nouveau des opérations de contrôle décennal obligatoires sur nos échelles aériennes. Ces opérations permettront de prolonger leurs durées de vie. Nous avons d'ores et déjà prévu une enveloppe de 150 000 euros qui vise à s'assurer de la

réalisation de ce plan d'équipement avec l'incertitude des tarifs qui devraient augmenter début 2023 pour lesquels il ne nous est toujours pas annoncé les proportions. Nous avons envisagé de l'inflation entre 2022 et 2023. Nos prévisions pourraient avoir été trop optimistes. Ces 150 000 euros devraient donc nous permettre d'absorber le surplus.

Mme Tiphaine BOURDET – Sur la partie immobilière, pour rappel, il s'agit de 81 centres de secours : 5 centres mixtes et 76 centres volontaires. Parmi cela, 57 centres sont mis à disposition du SDIS. Le SDIS est propriétaire de 19 centres et de la direction et nous avons toujours 5 centres en BEA. Sur la direction, fin novembre, les domaines ont estimé la valeur des bâtiments à 2 100 000 euros accompagnés d'un local de stockage que nous louons pour les stocks des services techniques. Sur ce plan immobilier, vous voyez les investissements réalisés depuis 2005. Ils sont constants. En moyenne, le SDIS investit 1 400 000 euros par an pour les constructions, extensions, rénovations. Il y a évidemment le pic entre 2013 et 2015 avec la construction du CSP Chartres-Champhol qui a pu être réalisée du fait du recours à l'emprunt.

Pour 2023, nous vous proposons à peu près la même chose. Il y aura deux principales opérations : la construction du CI de Jouy et la construction du CI de Villemeux. Pour 2023, nous vous proposons une enveloppe de 700 000 euros pour le CI de Jouy et 530 000 euros pour Villemeux. Vous voyez apparaître l'évolution des coûts des projets. C'est très important parce qu'il y a non seulement le coût des constructions, mais également les fournitures qui ont fortement augmenté. Il y a aussi la définition des projets eux-mêmes qui peuvent évoluer entre le moment de la première décision et petit à petit, quand nous creusons la réalisation. De plus, il y a surtout les nouvelles normes environnementales qui ont été imposées depuis et qui n'avaient pas impacté jusqu'à présent nos premiers projets. Pour Jouy et pour Villemeux, voilà les enveloppes proposées pour 2023.

À côté de cela, nous retrouvons toujours une enveloppe de 500 000 euros pour les opérations diverses. La plus importante en 2023, ce sera la rénovation de la zone d'hébergement du CSP de Dreux. Il y aura encore des derniers paiements pour la caserne de Hanches-Epernon. Puis, la provision d'une étude pour le transfert de la direction, c'est quelque chose que nous provisionnons chaque année, à confirmer au BP ou BS.

Restera pour le PPI 2024, mais ce sera courant 2023 qu'il vous sera proposé de débattre sur le prochain programme immobilier avec quelques propositions d'extensions ou de nouvelles constructions sur cinq centres qu'il faudra étudier en 2023.

Mme Élisabeth FROMONT — Pourquoi le centre de Thiron-Gardais est-il suspendu ?

Lieutenant-Colonel Frédéric ALEXANDRE – En fait, le projet a été suspendu pour des raisons financières et de coûts de projet. Les premières études menées par les services du Conseil départemental ont fait état d'un certain nombre de difficultés à l'égard d'opérations d'extension sur le terrain existant. Le montant d'une opération d'extension-rénovation sur le seul CS de Thiron-Gardais revenait quasiment au même montant qu'une construction neuve. Nous avons donc préféré suspendre le temps de poser les éléments et réfléchir.

Mme Élisabeth FROMONT — Merci.

Mme Tiphaine BOURDET – La dernière estimation était à plus de 1 300 000 euros, c'est pour cela que ce n'est plus cohérent par rapport à une extension-rénovation.

Jusqu'à présent, pour investir ces 1 400 000 d'euros par an, le SDIS s'autofinancait sur les travaux immobiliers. Pour l'année prochaine, le SDIS ne pourra plus du tout financer cette

partie des investissements. Ce que nous vous avons présenté au niveau des opérations diverses, nous les estimons à 1 800 000 euros et notre autofinancement se réduit à seulement 290 000 euros. C'est pour cela que le SDIS a fait appel au département pour bénéficier d'une avance de trésorerie de 1 500 000 euros, sans quoi, nous aurions été obligés de recourir à l'emprunt. Cette avance de trésorerie vous sera proposée lundi prochain à l'assemblée départementale. Elle est vraiment importante pour le SDIS. Pour mémoire, le SDIS a déjà trois emprunts en cours. Nous vous les présentons chaque année. L'idée est d'éviter de se surendetter.

En conclusion, sur les orientations budgétaires qui vous sont proposées, le budget sera un budget prévisionnel de l'ordre de 53 millions d'euros (50 millions en 2022) dont 41 millions d'euros en fonctionnement avec évidemment une grosse proportion pour les charges de personnel à 29 millions d'euros. Cette section de fonctionnement sera financée principalement avec les contributions des communes et la contribution du département additionnées de la reprise du résultat 2022, très faible, de 2,8 millions.

En section d'investissement, nous serons à 12 millions de dépenses. Elle sera financée principalement par 4 millions de dotation aux amortissements, l'excédent de fonctionnement 2022, 2,2 millions, le FCTVA, 600 000 euros. C'est pour cela que nous avons besoin des 3,8 millions d'euros du département : les 2,3 millions d'euros de subvention (200 000 euros annuels + exceptionnellement 2,1 millions d'euros) et les 1,5 millions d'euros d'avance de trésorerie.

Président — M. Francis PECQUENARD — Très bien. Je pense que tout ce qui a été détaillé était riche à entendre. Je remercie le Lieutenant-Colonel Frédéric ALEXANDRE. En ce qui concerne les conclusions, nous avons les chiffres. C'est clair. Heureusement que nous avons le département, malgré tout. Sinon, nous aurions eu du mal à boucler le budget.

Vous avez peut-être des observations ? Karine, tu as la parole.

Mme Karine DORANGE — Merci, Monsieur le Président. Serons-nous destinataires de ce document des orientations budgétaires ? Merci.

M. Didier GARNIER — J'entends bien la volonté de démontrer qu'effectivement, l'équilibre 50/50, entre les communes, EPCI et le Conseil départemental se justifie par des aides exceptionnelles du département sur les budgets. Néanmoins, cela veut dire aussi qu'il y a un engagement du Conseil départemental à continuer à financer pour assurer l'équilibre en permanence des 50/50. J'entends cela ainsi.

Président — M. Francis PECQUENARD — Effectivement, Didier, tu as raison de le citer. Nous nous rapprochons surtout des 53/47. D'ailleurs, nous l'avons entendu à la Sainte-Barbe. Il y a certains élus qui l'ont bien compris. Nous voyons en effet qu'avec les subventions, c'est plutôt du 50/50. Comme tu le dis, il faudrait mettre 3,8 millions d'euros tous les ans. Est-ce que le département en aura les moyens ? C'est une question.

M. Marc GUERRINI — Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste faire une observation. Je tiens à dire mes félicitations sur la qualité des documents qui nous ont été présentés. Par rapport à l'augmentation de 6,22 % qui a été votée dans cette assemblée et qui, dans quelques communes, pose quelques interrogations, je pense qu'il est intéressant d'avoir dans les réunions cantonales et d'EPCI, la possibilité d'avoir un personnel de la direction pour accompagner cette explication qui est intéressante et qui permettrait de faciliter la compréhension des 6,22 % d'augmentation.

Président — M. Francis PECQUENARD — Effectivement, je pense qu'il est important de voir le Directeur sur nos cantons, surtout en période de fin d'année, de Sainte-Barbe. Nous vous voyons et nous vous remercions d'y passer pour nous aider à expliquer. Ce n'est pas facile à entendre, d'autant plus que l'augmentation de 6,22 % du SDIS est multipliée parce que nous avons des augmentations sur nos assainissements, sur nos eaux potables. Il y a des augmentations partout et ce n'est pas facile à absorber dans le budget. C'est vrai qu'il y a une inquiétude aujourd'hui, en général.

M. Marc GUERRINI — À toutes les augmentations et les incertitudes qui restent à venir, nous ajoutons ces 6,22 %. Je pense que la grande majorité des élus sont quand même des élus responsables et portent un intérêt particulier à la sécurité des biens et des personnes.

Président — M. Francis PECQUENARD — D'autant plus que lorsque nous voyons l'énergie et les carburants qui se multiplient quasiment par deux. Que nous est-il promis pour 2023, surtout pour les grosses collectivités ? Je pense que nous avons échangé. C'était très bien expliqué.

Directeur départemental — Colonel Sébastien GRAS — Je tiens à remercier Tiphaine. Si Estelle GERMOND n'est pas là, ce n'est pas qu'elle ne voulait pas venir, mais elle est malade. Elle a été rattrapée par le COVID, comme beaucoup. La qualité a été assumée par son équipe qui montre que l'excellence d'Estelle transparaît aussi sur ses personnels. C'est quelque chose d'important.

Nous sommes effectivement en train de faire des réunions dans les différentes réunions cantonales. Nous sommes à votre disposition si vous le souhaitez pour pouvoir y participer. Nous allons également, en lien avec l'Association des Maires, faire d'autres rencontres. Nous prévoyons de faire quatre modules l'année prochaine sur ce sujet pour rencontrer les maires, mais également d'autres avec la prévention, la défense contre les incendies. Je pense aussi sincèrement, nous en avons parlé avec Sébastien, aux prochaines instances, nous vous montrerons avec une seule intervention, un ratio entre le budget du SDIS et la valeur du « sauvé ».

Je vais vous donner un exemple que nous avons eu pas plus tard que cette semaine. Nous avons fait un feu sur le secteur de Janville, sur un ancien site classé, même si le bâtiment n'est pas classé. L'intervention des sapeurs-pompiers de Janville et du personnel en renfort a été admirable puisque la lutte contre la propagation a été tellement efficace qu'une grande toiture de plusieurs centaines de mètres carrés qui aurait pu être détruite a été limitée à une zone. C'est quelque chose d'admirable. En parlant avec le propriétaire, une partie de la toiture venait d'être refaite pour plus de 120 000 euros. Cette partie a été sauvée. Je ne parle même pas du reste du bâtiment. Ce qui a été sauvé est sans aucune mesure avec les dépenses effectuées sur ce secteur avec une maison. Je pense que sur les prochains CA, c'est quelque chose que nous vous montrerons avec une petite fiche, un exemple d'intervention pour le montrer de manière concrète.

Mme Karine DORANGE — Vous faites le bonheur des assureurs, Colonel !

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci, Monsieur le Directeur. Évidemment, tout ce que nous venons d'entendre, c'est pour en prendre acte, vu qu'il n'y a pas de vote.

7. Exécution du budget 2023 avant son adoption — autorisation pour les investissements

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons passer au rapport n° 8 concernant l'exécution du budget 2023 avant son adoption.

Mme Tiphaine BOURDET — C'est une délibération classique que nous prenons à chaque fin d'année. Pour 2023, le budget sera voté en début février. Il y a donc peu d'autorisations à vous demander en amont.

En section de fonctionnement, le SDIS peut exécuter le budget dans la limite des dépenses de l'année précédente. Il n'y a pas de dispositions particulières ici. À contrario, en investissements, le SDIS ne peut engager que 25 % des crédits ouverts l'année précédente en définissant bien l'affectation des dépenses. Nous aurions pu engager un peu plus de 2 millions d'euros. Nous n'avons besoin de votre autorisation que pour 235 725 euros en investissement. Il y a l'achat de licences et de bips pour les opérations et l'achat de fournitures pour les services techniques.

En opérations, les licences concernent des mises à jour et à niveau de notre réseau ANTARES. Sur les bips, même si la somme n'est pas importante, nous avons vraiment besoin de les commander en début d'année parce que le stock est quasiment à zéro. C'est encore un problème d'approvisionnement. Nous avons besoin de pouvoir engager la dépense le plus rapidement possible.

Lieutenant-Colonel Frédéric ALEXANDRE — Sur la partie des services techniques, SDE, c'est ce qui concerne la spécialité sauvetage-déblaiement. En fait, l'autorisation d'investissements avant le budget vise uniquement à profiter et à échapper à l'augmentation annoncée de la tarification du produit. L'acheter en janvier nous permettra de bénéficier du prix 2022 encore une fois. Les six mises à niveau de sécurité CCF : l'objectif est de pouvoir monter les six camions que nous avons prévus au programme sécurité avant la saison estivale 2023. Les grosses réparations sont pour nous permettre de faire face avant le vote du budget à d'éventuels sinistres majeurs que le budget de fonctionnement ne suffirait pas à prendre.

Président — M. Francis PECQUENARD — Très bien, merci. Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour l'exécution du budget 2023.

Le point 8 est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

8. Organigramme de la direction du SDIS 28 — point d'information sur la réorganisation territoriale (en séance)

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons passer aux ressources humaines. C'est Monsieur le Directeur adjoint qui va nous le présenter.

Directeur départemental adjoint — Colonel Sébastien SALES — Merci, Président. Monsieur le Directeur de cabinet, Mesdames et messieurs les administrateurs, en effet, nous souhaitons délibérer ce matin sur l'évolution de l'organigramme qui porte sur la direction départementale du SDIS et vous faire un point en parallèle de l'évolution que nous souhaitons donner sur les territoires avec la réorganisation territoriale.

Pour commencer, nous voulions vous présenter la structure actuelle de l'organigramme qui a une ossature qui date de 2011 avec des évolutions liées aux personnes, mais globalement, l'ossature est vraiment de 2011. Ce que nous avons vraiment travaillé dans le cadre de cette évolution depuis la rentrée de septembre, c'est notamment lié à l'évolution législative, à la loi MATRAS de fin d'année 2021 qui nécessite de prendre en compte la création de sous-directions au sein des SDIS. À côté de cela, nous avons aussi une volonté de notre gouvernance, du Président LE DORVEN et du directeur précédent, d'avoir davantage de transversalités dans notre organigramme et de donner de la visibilité au sein de celui-ci. Nous avons travaillé sur cette visibilité de l'ensemble des agents du SDIS, sur des grades mini, des grades maxi dans l'ensemble des sous-directions, des groupements et des services pour que chacun puisse se retrouver aussi dans cet organigramme. Nous avons aussi cherché à avoir cette polyvalence dans les fonctions. Cela nous amène à vous proposer cette évolution de cet organigramme.

Dans les prérogatives de départ, en janvier 2022, il était proposé aussi de passer de quatre groupements territoriaux à trois. Le Directeur et le Président Le DORVEN ont souhaité se laisser un peu de temps sur cette réorganisation territoriale et de travailler en 2023 sur une nouvelle organisation au plus proche des centres de secours. Nous ferons un point d'information sur cette évolution de la réorganisation territoriale. Ce que nous vous proposons ce matin, c'est cette délibération liée à ces trois sous-directions : une sous-direction santé, une sous-direction opération et une sous-direction ressources avec trois services rattachés à l'équipe de direction qui sont le service pilotage organisation et évaluation, le dialogue social et la communication institutionnelle et les moyens généraux. Enfin, il y aura les groupements territoriaux également rattachés au Directeur départemental.

La création de sous-directions, dans l'esprit que souhaite le Directeur, ce ne sont pas des emplois derrière. Ce sont des sous-directions très fonctionnelles, assurées, pour la sous-direction ressources, par le Directeur adjoint, la sous-direction opérations avec l'ensemble de ses groupements par le chef de groupement Réponse opérationnelle. Enfin, la sous-direction santé sera assurée par notre médecin-chef David POUBEL. Vous pouvez voir la plaquette de cette nouvelle organisation avec ce que nous souhaitons mettre en place : être vraiment au cœur de la réponse des territoires donc avec les quatre groupements territoriaux et les services fonctionnels, les trois sous-directions, les services rattachés à la direction et les groupements territoriaux.

Nous avons aussi travaillé sur les points d'attention sur cet organigramme. Cela a été d'alléger les niveaux hiérarchiques et surtout, de répondre aux besoins du SDIS pour les prochaines années. C'est-à-dire qu'il s'agit de constituer l'équipe pour les cinq prochaines années au sein de notre direction. Les projets que nous avons, le SDACR qui va être un sujet vraiment opérationnel, le règlement opérationnel et la mise en œuvre de NEXIS. C'est la deuxième étape de notre projet de réorganisation qui est l'organisation territoriale. Elle consiste à être plus près des centres d'incendie et de secours sur les volets liés à la formation et liés à ce que nous avons évoqué tout à l'heure en termes d'accessibilité pour vous, élus locaux, d'être au plus près de vous lorsque vous avez des questions. L'objectif est que le SDIS puisse être à vos côtés pour vous appuyer, notamment sur les conseils techniques, la DECI et sur la valorisation que nous pouvons avoir au sein du SDIS.

La méthode utilisée a été la concertation depuis quelques mois avec l'ensemble des représentants des personnels. Cela a été aussi de travailler avec les sapeurs-pompiers volontaires sur cet aspect de cet organigramme. Je pense que cela manquait aussi dans cet établissement que d'afficher les grades. Du coup, chacun, au sein de l'établissement, peut se projeter en fonction de l'emploi qu'il occupe sur le grade mini et le grade maxi qu'il peut avoir et les perspectives d'avancement qu'il peut avoir dans cet organigramme et dans cet établissement. Nous avons essayé d'avoir aussi cette correspondance. En effet, la particularité du SDIS, c'est d'avoir plusieurs filières. Nous avons la filière technique, la filière administrative et la filière des sapeurs-pompiers professionnels. Il s'agit d'avoir cette cohérence des grades, au travers de groupes de fonctions. Les emplois proposés correspondent à ces groupes de fonctions et permettent d'avoir une cohérence entre les différentes filières de la fonction publique territoriale.

Sur le fonds, nous souhaitons mettre en œuvre cet organigramme pour le 1^{er} janvier 2023 sur le volet fonctionnel de la direction avec ces trois sous-directions et les services rattachés. Nous nous laissons un temps en 2023 pour travailler sur la deuxième étape qui consiste à mettre en œuvre la réorganisation territoriale qui, aujourd'hui, est constituée de quatre groupements. Nous souhaitons la mettre en œuvre à partir de janvier 2024.

L'évolution de cet organigramme se fait dans la maîtrise des postes qui sont créés, transformés, voire supprimés pour certains, en cohérence avec les projets que nous souhaitons mener pour les prochaines années. Enfin, il s'agit d'afficher les perspectives d'avancement aussi pour les personnels administratifs et techniques du SDIS.

Le point d'information que nous souhaitons vous apporter en tant qu'administrateurs, qui est un travail en parallèle et qui va réellement commencer à partir de janvier 2023 sur cette réorganisation territoriale, le schéma, c'est que nous souhaitons peut-être aller vers une organisation à deux groupements territoriaux. Un groupement territorial serait axé sur les centres mixtes. Nous y avons des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires. Très concrètement, ce sont les CSP du département plus le CS Lucé. Il y aurait un second groupement des sapeurs-pompiers volontaires qui concerne le reste du territoire. Au-delà de cela, il s'agit aussi d'afficher la proximité au sein des centres. Si nous passons de quatre à deux, vous allez me dire : où sont la proximité et cette réactivité que nous souhaitons ?

Nous souhaitons créer aussi, non pas un échelon supplémentaire hiérarchique, mais vraiment un échelon territorial de soutien et d'appui qui soit sur le périmètre des EPCI. Aujourd'hui, nous devons avoir une petite dizaine d'EPCI au sein du département. Ce serait d'avoir une structure de soutien à l'échelle des périmètres des EPCI qui puisse correspondre vraiment aux besoins de ce périmètre sur le volet de la formation. Encore une fois, concernant la mise en œuvre de la formation, nous avons aussi un besoin de proximité pour répondre aux centres de secours volontaires lié à la mise en œuvre de la formation qui est de plus en plus exigeante, d'avoir aussi un soutien administratif de nos centres de secours parce que les exigences administratives sont de plus en plus fortes. Nous avons aussi besoin de ce soutien administratif pour nos sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit aussi d'avoir ce guichet pour nos partenaires, les élus locaux au sein de ce périmètre, d'avoir une réponse liée aux opérations, à la prévention, à la prévision, à des conseils que vous pourriez avoir. Pour cette structure que nous souhaitons vraiment mettre en place, la réflexion va se faire au premier trimestre 2023. Nous souhaitons expérimenter sur deux territoires sur le deuxième semestre 2023 cette organisation et vous proposer en fin d'année 2023 cette nouvelle organisation territoriale qui sera le deuxième étage de cet organigramme complet du SDIS 28.

Ce matin, Monsieur le Président, nous vous proposons de délibérer sur le volet très fonctionnel de l'organigramme de la direction avec ses trois sous-directions et services rattachés et de travailler derrière sur l'année 2023 sur cette mise en œuvre, le travail de réflexion qui va démarrer dès le mois de janvier avec l'ensemble des partenaires territoriaux que nous avons, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, personnels administratifs et techniques qui sont dans les groupements territoriaux. Il s'agit aussi de se laisser le temps de travailler cette analyse, en cohérence avec les travaux du SDACR qui vont également démarrer début 2023. Je pense qu'il est important de se laisser le temps d'expérimenter pendant six mois cette nouvelle structure que nous souhaitons à un échelon très proche à la fois des partenaires, des financeurs, des élus locaux et de nos centres de secours.

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci, Monsieur le Directeur adjoint. Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de questions, afin de laisser la direction à continuer d'œuvrer sur ce beau travail pour 2023, il serait bon d'approuver l'organigramme tel qu'il a été présenté.

M. Marc GUERRINI — Juste avant le vote, j'aimerais faire une petite intervention sur le travail présenté sur cette nouvelle organisation et plus particulièrement sur la deuxième partie.

Concernant le travail que vous allez mener sur 2023 avec les différents partenaires, je souhaitais intervenir à titre personnel sur le futur bassin à l'échelle des EPCI. Je veux préciser que si les élus étaient amenés à être consultés, il est bon de rappeler (je ne parle que pour mon territoire, personne n'est visé) que les élus restent dans leur place d'élus. C'est-à-dire qu'un élu n'est pas un sapeur-pompier. Il n'est pas le médecin. Il doit rester à sa place pour faciliter et ne pas trop intervenir dans ce que vous proposez et qui répond toujours à l'objectif d'optimiser la réponse opérationnelle.

Président — M. Francis PECQUENARD — Évidemment, il est important d'avoir le soutien des élus. Cela, vous l'avez. Nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 9 est adopté à l'unanimité.

9. Tableau des effectifs : modifications, créations et suppressions de postes

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous passons maintenant au tableau des effectifs.

Directeur départemental adjoint — Colonel Sébastien SALES — L'approbation de cet organigramme nécessite la transformation, la modification ou la suppression de postes. Ce qui est proposé est le récapitulatif de ce que vous avez dans le rapport. Nous sommes sur sept créations de postes (indiqués dans le rapport), dont 2 en lien avec le groupement opération dans le cadre de la préparation opérationnelle et la mise en œuvre opérationnelle pour anticiper nos travaux que nous avons pour 2023 et 2024. Un poste concerne la sous-direction santé. Nous avons affiché un effort très clair avec un deuxième infirmier sapeur-pompier professionnel au sein de l'établissement. Il s'agit ici de vraiment consolider cette partie du secours d'urgence à personne en lien avec la sous-direction santé.

Autour de cela, nous avons aussi des transformations de postes et des suppressions de postes de catégorie A, notamment sur des postes d'attaché ou des postes de Lieutenant-Colonel / Commandant.

Nous vous proposons de délibérer sur ce rapport.

Président — M. Francis PECQUENARD — Avez-vous des questions sur ces tableaux d'effectifs ? Nous le votons tous les ans. Ce n'est ni plus ni moins que la mise à jour annuelle. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 10 est adopté à l'unanimité.

JURIDIQUE

10. Règlement intérieur du SDIS 28 — mises à jour

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous passons au juridique, toujours présenté par notre Directeur adjoint.

Directeur départemental adjoint — Colonel Sébastien SALES — Monsieur le Président, monsieur le Directeur de cabinet, mesdames et messieurs les administrateurs, nous vous proposons de délibérer sur la mise à jour du règlement intérieur du SDIS qui est annuelle. Concernant le rapport qui vous est présenté, sur les modifications sur l'annexe 8, il s'agit bien du règlement du temps de travail des officiers sapeurs-pompiers professionnels en SHR. Il y a aussi une petite modification sur l'interruption de service sur l'article 242. Nous avons, au troisième paragraphe : « Exceptionnellement, lorsque l'effectif de la garde suivante est inférieur au POJ (Potentiel Opérationnel Journalier) moins 1, et pour des motifs de continuité de service public de protection des personnes et de l'environnement, un agent pourra être sollicité pour reprendre son service de manière anticipée. Il devra alors aménager ses activités durant la période réglementaire d'interruption de service, en lien avec son supérieur hiérarchique. » Nous avons donc, à la place de « pourra », le terme « devra ».

Ce sont l'ensemble des modifications qui sont aujourd'hui dans des notes de service et qui se doivent d'être mises à jour dans le règlement intérieur du SDIS. L'ensemble de ces éléments a également été vu en comité technique du SDIS.

Président — M. Francis PECQUENARD — Très bien. Merci, Monsieur le Directeur adjoint. Avez-vous des questions sur le règlement intérieur ? Nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 11 est adopté à l'unanimité.

11. Utilisation des véhicules de service et autorisation de remisage à domicile

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous allons passer au douzième rapport concernant l'utilisation des véhicules de service et autorisation de remisage à domicile.

Directeur départemental — Colonel Sébastien GRAS — Ce rapport sur l'utilisation des véhicules de service et autorisation de remisage à domicile concerne les personnels essentiellement à titre permanent pour le Directeur départemental adjoint, les sous-directeurs, les chefs de groupement et les chefs de centres d'incendie et de secours sapeurs-pompiers professionnels. Ce qui a aussi été évoqué dans ce qui vous est proposé, c'est d'approuver ce rapport avec en perspective des travaux qui seront menés, suite au dernier CT du 25 novembre. Cela consiste à travailler lors du premier semestre 2023, sur les articles 127, 121 du règlement intérieur.

Président — M. Francis PECQUENARD — Y'a-t-il des questions à ce sujet ? Merci. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le point 12 est adopté à l'unanimité.

OPERATIONS

12. Convention ARS/SDIS 28 : zones blanches secteurs Janville/Toury et La Ferté Vidame

Président — M. Francis PECQUENARD — Nous abordons désormais le treizième rapport. Je pense qu'il s'agit d'un rapport mis sur table. Il s'agit de la convention ARS/SDIS 28. Il est présenté par notre Docteur en chef du SDIS.

Médecin-chef David POUBEL — Merci, Monsieur le Président. Au mois d'août dernier, la réforme des transports sanitaires urgents s'est mise en œuvre au niveau du département sous la forme de la rédaction d'un cahier des charges. Ce qui change, c'est que les transporteurs sanitaires privés ont vu l'évolution des modes de financement de la garde ambulancière ainsi que de l'organisation. Auparavant, nous avions essentiellement des gardes ambulancières sur la nuit et les week-ends. Grâce à cette réforme, nous avons une garde ambulancière également en journée avec une augmentation importante de la présence de transporteurs sanitaires sur le département.

Malgré tout, dans l'état actuel des choses, il reste des secteurs non couverts, notamment le secteur Janville/Toury qui ne l'était pas auparavant, ni le jour ni la nuit. Il n'a pas changé. Nous espérons qu'à terme, au moins en journée, il pourra être couvert. Il y a un deuxième secteur qui lui était couvert initialement la nuit, le secteur de Senonches, mais qui est couvert maintenant entièrement en journée, sept jours sur sept. La nuit, il n'était pas couvert. Après discussions, nous avons pu réduire ce secteur non couvert à un secteur aux alentours de La Ferté Vidame.

Dans le cadre de la réforme des transports sanitaires urgents, quand une zone n'est pas couverte par une garde d'ambulanciers privés, le SDIS reçoit une indemnité fixée actuellement à 12 euros de l'heure. Sur Janville-Toury, nous avons une absence de couverture de 24 heures par jour et sur La Ferté Vidame de 12 heures par jour. L'objet de cette convention (provisoire, puisque des conventions doivent être réécrites en lien avec cette réforme du transport sanitaire) vise essentiellement à couvrir la période depuis la signature du cahier des charges jusqu'à la fin de l'année 2022 en attendant une nouvelle convention. Celle-ci prévoit une recette de 54 864 euros pour la période concernée.

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci, mon Colonel. Y'a-t-il des questions sur cette convention ARS ?

M. Marc GUERRINI — Pas de question, mais juste une réflexion qui s'adresse également à monsieur le Directeur de cabinet. L'ARS doit absolument regarder pour valider l'autorisation sur ce secteur qui, au-delà de la carence ambulancière, est un territoire où il n'y a pas ou très peu d'accès aux soins par l'absence de médecin et au-delà de la recette non négligeable, je pense qu'à chaque fois que les pompiers sont sollicités face à une carence ambulancière, c'est un risque que nous prenons sur un territoire vis-à-vis de la couverture opérationnelle (en

rouge). Nous risquons de louper la vraie urgence. Il faudrait que l'ARS s'engage à être au rendez-vous dans une action revisitée mi-2023.

Médecin-chef David POUBEL — Effectivement, nous sommes sur la convention qui correspond à l'indemnisation des zones blanches. Maintenant, le dispositif comporte une clause de revoyure au mois de mars 2023 au plus tard. Je n'ai pas précisé qu'en plus de cette indemnisation, l'indemnisation due lorsque nous sommes déclenchés en carence reste valable. Ce n'est pas « à la place ». Autre chose, sur la qualification des notions des carences, la définition aujourd'hui des carences reste quand même un peu complexe au niveau opérationnel. Je rappelle que derrière la notion de carence, il peut y avoir une urgence. Normalement, relève d'une carence ce que le SDIS n'a pas à réaliser comme mission. À l'intérieur de ces missions, certaines de transport sanitaire urgent correspondent à des urgences avec parfois des urgences fonctionnelles, voire des urgences vitales dans certains cas. C'est vrai qu'il y a tout un dossier sur lequel il faut travailler. C'est prévu d'ici fin mars 2023.

Président — M. Francis PECQUENARD — Pas d'autres observations ?

Directeur du cabinet du préfet — Yannis BOUZAR — Monsieur le Président, ceci a fait l'objet d'un vote unanimement favorable. Le travail a bien été fait. Je suis même satisfait que seuls deux secteurs dans le département ne fassent pas l'objet d'une garde. C'est quand même quelque chose de commun dans les départements. Le travail fait en Eure-et-Loir a plutôt été bon depuis plusieurs années pour permettre le maximum de zones couvertes par des gardes ambulancières, à minima la semaine en journée, parfois la nuit. Le travail est bon et je vous remercie de vous engager dans cette démarche qui permettra de compenser à sa juste valeur le travail que le SDIS fait en compensation des carences en médecine.

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci, monsieur le Directeur. Marc, à la suite des propos de monsieur le Directeur, as-tu ta réponse à ton observation ?

M. Marc GUERRINI — Merci, monsieur le Président. Oui, je rappelais dans ma prise de parole, monsieur le Directeur de cabinet, que par rapport à la présentation du dossier par notre Médecin-chef, il était important que l'ARS soit au rendez-vous de la clause de revoyure pour pallier cette carence ambulancière et faire en sorte que nos sapeurs-pompiers qui font un excellent travail soient sollicités pour les vraies urgences et pas quelques fois faire le taxi.

Président — M. Francis PECQUENARD — Ceci prouve nos bons échanges puisque vous voyez que tout le monde travaille bien, aussi bien l'État, le SDIS, le département. Je pense que c'est bien. Reste-t-il des questions ou observations ? Nous passons au vote. Y'a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le point 13 est adopté à l'unanimité.

Président — M. Francis PECQUENARD — Avant de passer la parole à monsieur le Directeur, en tant que Vice-Président et moi-même au sein du Conseil d'administration, je souhaite une bonne fin d'année et de bonnes fêtes à l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS 28.

Directeur départemental — Colonel Sébastien GRAS — Pour le dernier mot, je vous remercierais de l'attention que vous avez porté à l'ensemble des rapports. Cela montre aussi l'attachement que les élus ont au SDIS, la qualité de distribution des secours qui doit être mise à profit des Eureliens. Décembre est une période un peu particulière puisque ce sont déjà les

fêtes, mais c'est aussi une période charnière où nous nous projetons sur l'année prochaine et ce que nous y ferons. Ce qui est sûr, c'est que début d'année prochaine, nous vous présenterons une feuille de route. Nous avons commencé à distiller des mots : le SDACR, les groupements opérationnels, le PPI, au cours de ce CASDIS. Nous allons vous montrer la vision globale qui sera celle du SDIS pour les prochaines années pour que vous puissiez aussi, en tant qu'élu, vous projeter au-delà des ambitions déjà présentées avec la feuille de route du SDIS. Je souhaite effectivement les fêtes de fin d'années aux sapeurs-pompiers lorsque je passe dans les centres de secours. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à vous, élus et membres du Conseil d'administration.

Président — M. Francis PECQUENARD — Merci, monsieur le Directeur. Comme nous vous l'avons rappelé sur les dernières pages, les prochaines réunions du CASDIS seront le 3 février et le 23 juin 2023.

Bonnes fêtes à tout le monde !